

SÉANCE DU 2023-05-03

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 03^e jour du mois de mai deux mille vingt trois à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s :SERGE LÉVESQUE, SERGE IMBEAULT ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et greffier trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2023-05-03

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat patinoire
4. Période de questions
5. Levée de la séance
6. Levée de la séance

2023-05-069

1. Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque d'adopter d'ouvrir la séance

2023-05-070

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier d'adopter l'ordre du jour.

2023-05-071

3. Adjudication du contrat Patinoire

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a procédé à l'ouverture des soumissions pour la réfection de la patinoire le 6 avril 2023

Considérant que nous avons reçu quatre soumissions;

- Entrepreneur général F Ouellet : 164 414.24\$
- Construction Réjean Madore : 174 862.66\$
- Aménagement Benoît Leblond : 197 433.80\$
- Construction Ghislain Damours : 264 745.69\$

Considérant que la soumission d'Entrepreneur général F Ouellet comportait des non-conformités majeures qui nous obligent à rejeter cette soumission.

Considérant que la soumission de Construction Réjean Madore est conforme.

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolu unanimement d'accepter la soumission de Construction Réjean Madore au prix de 174 862.66 pour la réfection de la patinoire municipale de Saint-Léon-le-Grand et de lui accorder le contrat

4. Période de questions

Aucune question.

2023-05-072

5. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolu unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général et greffier trésorier